

*Questions orales*

**L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail):** Monsieur le Président, je voudrais signaler au député par votre intermédiaire que le gouvernement ne se propose pas de réduire de 41 p. 100 le programme coopératif d'habitation, comme l'avait fait le gouvernement précédent. Par contre, si le député souhaite que les réaffectations se fassent uniquement au profit des logements coopératifs, je ne suis pas d'accord avec lui.

LE REFUS D'ASSURER UN LOTISSEMENT DE FORT McMURRAY  
(ALBERTA)

**M. Jack Shields (Athabasca):** Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre du Travail et concerne ses obligations à l'égard de la SCHL. Quand le ministre compte-t-il intervenir auprès de la SCHL pour qu'elle cesse d'agir de façon discriminatoire en refusant d'assurer des lotissements entiers à Fort McMurray? Je veux parler du lotissement Abasands, qui date de moins de dix ans.

**L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail):** Monsieur le Président, le député peut être certain que mes collaborateurs à la SCHL sont au courant de la question. Je m'étonne, monsieur le Président, que le député retienne ainsi ses collègues pour me signaler ici un problème dont il aurait pu me parler ailleurs.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. McKnight:** A vrai dire, monsieur le Président, je partage l'inquiétude du député. Les fonctionnaires de la SCHL ont été saisis de la question et j'espère que le lotissement dont il a parlé, dans sa circonscription, sera de nouveau inscrit à la caisse d'assurance hypothécaire de la SCHL.

\* \* \*

## L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME DE STABILISATION DU COMMERCE DE LA  
VIANDE ROUGE

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, ma question est destinée au ministre de l'Agriculture. En son absence, je pourrais peut-être la poser à son suppléant. Le gouvernement a promis d'établir cette année un programme de stabilisation du commerce de la viande rouge à l'intention des agriculteurs qui sont en proie à de grandes difficultés financières et dont un grand nombre risquent de faire faillite cet hiver. Dans l'accord conclu entre le ministre fédéral de l'Agriculture et ses homologues provinciaux en juillet dernier, seules les trois provinces des Prairies et celle de l'Ontario ont consenti à ce programme. Le ministre voudrait-il nous dire si le gouvernement fédéral entend mettre en œuvre ce programme de stabilisation du commerce de la viande rouge sans la participation des provinces de l'Atlantique, de la Colombie-Britannique et du Québec?

**L'hon. Charles Mayer (ministre suppléant de l'Agriculture):** Oui, monsieur le Président, le gouvernement fédéral a l'intention d'adopter une loi d'autorisation. Jusqu'ici des ententes ont

été conclues avec les quatre provinces que le député a nommées. Grâce à cette mesure il sera habilité à agir, et il faut espérer qu'après un certain temps d'autres provinces jugeront à propos d'adhérer au programme.

### LA PRÉSENTATION DE LA LOI D'AUTORISATION

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au ministre suppléant de l'Agriculture. Je voudrais savoir si le gouvernement va présenter cette mesure dans les prochaines semaines afin que la loi d'autorisation entre en vigueur avant le 1<sup>er</sup> janvier. Sinon, le ministre de l'Agriculture de l'Ontario a laissé entendre qu'il prendrait unilatéralement l'initiative d'établir un programme dans cette province, ce qui aurait pour effet de fragmenter un peu plus ce secteur national.

**L'hon. Charles Mayer (ministre suppléant de l'Agriculture):** Oui, monsieur le Président, le gouvernement a l'intention de présenter une mesure législative très bientôt. J'ajoute que le ton de la question du député me porte à croire qu'il appuiera cette mesure avec enthousiasme. La mesure législative sera présentée dans les trois premiers mois à peu près de notre arrivée au pouvoir. Or, le parti du député n'a rien fait à ce sujet au cours de ces quatre dernières années au pouvoir.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

## LES PÊCHES

### LE CONTINGENTEMENT DU POISSON DANS LES GRANDS LACS

**M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Étant donné que le gouvernement ontarien a été quelque peu brutal dans ses relations avec les pêcheurs commerciaux de la province, le ministre pourrait-il nous dire à quelle entente, si entente il y a, il en est arrivé hier soir au cours de ses entretiens privés avec le ministre des Ressources naturelles de l'Ontario au sujet du conflit de compétence en matière de contingentement du poisson dans les Grands lacs?

**L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de sa question. Je me réjouis énormément de constater que le député a profité de la conversation que nous avons pu avoir hier soir pour saisir l'occasion de poser tout de suite sa question, une question sérieuse et importante.

Je me suis entretenu hier soir avec le ministre compétent du gouvernement de l'Ontario. Nous avons discuté plus à fond des difficultés qu'il a éprouvées dans l'administration de la pêche dans les Grands lacs, qui est, bien sûr, du ressort du gouvernement provincial. Nous avons très bien compris qu'il y avait eu un certain malentendu sur la question de savoir de quelle autorité relève l'administration de la pêche. Nous allons avoir d'autres entretiens car il faut que ces accommodements entre le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario soient bien compris et bien établis.